

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRESY-SUR-ISERE

<p><b>Date de la convocation :</b> 5 juillet 2018</p>	<p><b>L'an 2018</b> <b>Le onze juillet à dix-neuf heures</b></p>
<p><b>Nombre de conseillers En exercice : 15</b> <b>Présents : 13</b> <b>Votants : 14</b></p>	<p><b>Le Conseil de la Commune de Grésy-sur-Isère légalement convoqué, S'est réuni en Mairie de Grésy-sur-Isère, sous la présidence de François GAUDIN, Maire.</b></p> <p><b>Etaient présents :</b> François GAUDIN – Philippe TROUTOT – Chantal MIOTTO – Christophe METGE – Véronique VIANEY – Dominique DUTHY – Catherine PUECH – Thierry DRAUGE – Sylvianne STURBOIS – Olivier GRILLET – Catherine GENTIL – Bertrand PLOTTIER – Hervé FRAIX (Arrivé à 19h13)</p>
<p><b>Objet :</b></p> <p><b>RESTAURANT SCOLAIRE : PRIX DU REPAS</b></p>	<p><b>Etaient excusés et représentés par pouvoir :</b> Tiffany HALBEHER qui a donné pouvoir de vote à Mme Véronique VIANEY</p> <p><b>Etaient Absents :</b> Célia MANSORD</p> <p><b>Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Christophe METGE est nommé secrétaire de séance, et ceci, à l'unanimité des membres présents.</b></p>

Le Maire rappelle que le prix du repas de cantine comprend la fourniture du repas, les frais de personnel, l'entretien des locaux et les frais de structure.

Le Maire propose d'augmenter le tarif à, soit 4.90 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Décide de fixer le tarif pour l'année scolaire 2018/2019 à 4.90 € le repas.

*Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie conforme*

**Le Maire,  
François GAUDIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301290-20180711-DM302018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2018  
Affichage : 17/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation


